



Litige entre le propriétaire et ses colocataires

Par **thebella661**, le **30/11/2013** à **12:54**

Bonjour, je suis colocataire et je loue d'après mon bail ma chambre de 9 m².
Mon propriétaire m'interdit de dormir de manière occasionnelle sur le canapé, s'appuyant sur le fait que le salon en tant que partie commune doit rester un lieu de vie commun pour tous les colocataires.
De plus, il ajoute qu'il est en droit de faire venir visiter la résidence à tous moments et se fonde sur cet élément précis.
Néanmoins, en parlant avec celui-ci, je comprends que la résidence est mise en vente depuis plus de deux mois déjà et que cette information m'a été cachée.
Par conclusion, je comprends que le fait de dormir occasionnellement sur le canapé du salon ne repose plus sur un problème d'éthique si ce n'est sur une omission de sa part, voire un mensonge.
Je vous remercie d'avance de me renseigner assez rapidement.
CORDIALEMENT

Par **Lag0**, le **30/11/2013** à **16:06**

Bonjour,
Vous êtes locataire d'une chambre avec accès à des parties communes.
Normalement, il doit exister un règlement intérieur pour l'usage de ces parties communes. Il faut vous y référer.